Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCAS_CA_2026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du **08 avril 2026**
L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAFOUX Mathieu.		Acte n° **CCAS 2026-08**
Présent·e·s	Mmes BACCOU Valérie, BUSSIERE Céline, COUSTEAU Sophie, DURIER Marie-Françoise, ECHE Patricia, GORNET Audrey, LABRUYERE Martine, LACOSTE Christine, LAFFONT Nicole, LEMIRE Claudine, OUSTY Marie-Thérèse, PAUSÉ Johanne MM. DARAM Pascal, DUPUY Aurélien, LAFOUX Mathieu	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mr ALLAGNAT Jean-François a donné procuration à Mme DURIER Marie-Françoise Mme BAUDRY Dominique a donné procuration à Mr LAFOUX Mathieu	**Membres présents** 15
Absent.e.s		**Date de la convocation** 03/04/2026
Secrétaire de séance	Mme GORNET Audrey	

Thème	5.3 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
Objet	**DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX A L'UDCCAS 31 (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Haute-Garonne)**

Mr le Président informe le Conseil d'Administration qu'il conviendrait de procéder à la désignation d'un Délégué Départemental à l'UDCCAS 31 (l'Union Départementale des Centre Communaux d'Action Sociale de la Haute-Garonne).

Pour ce faire, le Président propose au Conseil d'Administration de désigner un délégué Départemental et son suppléant, à savoir :

- Mr DARAM Pascal, titulaire
- Mme GORNET Audrey, suppléante

Entendu l'exposé de Mr le Président et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

Article 1 : de nommer les personnes ci-dessus désignées, Déléguées Départementales à l'UDCCAS 31

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et Madame la Vice-Présidente déléguée, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, et à signer tous documents utiles à cet effet.

Article 3 : que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Monsieur le Maire,
Président du CCAS

Mathieu LAFOUX

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance

Audrey GORNET

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*16/04/2026*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 08.04.2026 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*16/04/206*